



Groupe de travail : Spécial déconfinement



Ce lundi 4 mai 2020, s'est tenu en visioconférence un groupe de travail entre l'administration et les organisations syndicales de l'interrégion des Hauts-de-France consacré au déconfinement prévu dans les services le 11 mai prochain.

Le DI (directeur interrégional) indique qu'il a réuni jeudi dernier en visioconférence l'ensemble des chefs de service de l'interrégion sur le sujet. Ces derniers ont reçu un canevas (locaux, nombre d'agents avant et après le confinement, missions prioritaires et secondaires après le confinement, agents en présentiel, en télétravail et en ASA après le confinement), qui va leur permettre de construire le PRA (plan de reprise de l'activité).

Ce lundi après-midi, il est prévu que la direction interrégionale passe les consignes aux chefs de services pour les amener à travailler avec les agents sur le PRA de leur service.

Mardi matin, le DI sera en visioconférence avec les médecins de prévention afin qu'ils harmonisent leurs positions. Ce sera l'occasion d'évoquer le retour des personnes vulnérables qui étaient de ce fait placées en ASA.

La philosophie du PRA

Si Bercy, le secrétariat d'État à la fonction publique et la Direction Générale ont édicté les règles intangibles, il s'agit d'établir un PRA selon les problématiques de chaque service. Pour le DI, il faut se poser les questions dans le bon ordre : d'abord les conditions sanitaires, ensuite l'organisation (présentiel, travail décalé, télétravail) et les missions (prioritaires et secondaires). Évidemment les missions prioritaires le restent. Quant aux autres, elles sont en fonction de l'activité des opérateurs et de leurs demandes.

Le PRA est plus compliqué à mettre en place que le PCA (plan de continuité de l'activité). Avec le PCA, seuls les agents assurant les missions prioritaires étaient mobilisés ; les autres étaient mis à l'abri. En revanche, avec le PRA, il s'agit d'une reprise de travail de façon progressive sur toutes les missions dans des conditions de sécurité sanitaire. On se pose donc la question des masques, du gel...



Les sujets abordés

- **Nettoyage quotidien des locaux** (interrupteurs, poignées de porte...) : Il sera fait de manière très onéreuse par les sociétés de nettoyage habituelles dont le contrat a été revu : plus d'heures consacrés au nettoyage et travail effectué les week-ends pour les locaux de la Surveillance. Chaque chef de service recevra le cahier des charges. En cas de non-respect de celui-ci, l'adjointe au DI préconise de saisir aussitôt le responsable de la société, et si ça ne s'arrange pas de remplir le registre ad hoc, enfin en dernier ressort de contacter le PLI.
- **Temps de travail AG/CO** : Les règles doivent s'appliquer (respect du temps de travail). Néanmoins les plages horaires de travail peuvent être modifiées pour prendre en compte les horaires décalés.

En ce qui concerne le télétravail, les chefs de service vont en discuter avec les agents, mais ceux qui le souhaitent pourront y rester. **Le DI est d'ailleurs plus que favorable au maintien de la règle du télétravail dans les services adaptés.** Aux agents en ASA renfort, il pourra leur être proposé, quand c'est possible, de passer au télétravail. La direction interrégionale va recevoir des portables que les TSI pourront prochainement configurer. Le DI a l'idée de formaliser le télétravail. Il s'agirait d'un document signé entre le chef de service et l'agent qui préciserait de façon minimale la mission, chaque agent restant dans son domaine de compétence. Pour les agents en ASA garde d'enfant, ils le resteront ainsi jusqu'au 2 juin, à moins que certains ne désirent passer en télétravail.

- **Temps de travail SU** : Il n'y aura plus de chevauchement de services pour respecter la distanciation. Pour les collègues de la BSE de Lille Lesquin, à défaut de train (pour l'instant 2 TGV/jour pour la région parisienne et 10 à partir du 11 mai), il est envisagé de les redéployer sur du contrôle routier en renfort d'autres unités. Depuis 15 jours, ils exercent déjà des contrôles sur le fret postal et cette mission va être renforcée.
- **Mesures sanitaires** : Pour l'essuyage des mains, seuls les essuie-mains papier sont utilisables (interdiction donc des dévidoirs tissu et des souffleries). Il est maintenant toléré de manger sur son poste de travail. Concernant les locaux sans fenêtre qui n'est donc pas possible d'aérer, le DI préconise de les condamner ou d'en restreindre l'utilisation. Le PLI a commandé il y a 10 jours des réservoirs à savon qui seront remplis de gel hydroalcoolique et installés par les BHR à l'entrée des locaux dès leur réception. Le principe évident est de se désinfecter les mains avant d'entrer dans un bâtiment.
- **Matériel de protection** : Il y en a un stock conséquent à la direction interrégionale, cependant les chefs de service doivent rester vigilants sur le leur. Pour les sprays désinfectants, il demeure un problème d'approvisionnement. Pour ce qui est des masques, le DI souhaite que les FFP2 soient tous utilisés avant de fournir des masques chirurgicaux ; ces derniers ayant la préférence des agents en raison de leur légèreté.
- **Mesures de protection** :



Pour les AG/CO, il est possible de mettre un plexiglas entre deux agents trop près en raison de l'exiguïté des locaux, mais le DI prône plutôt dans ce cas le télétravail. Même chose, si un collègue est trop angoissé. Il souhaite gérer la situation au plus près des agents et ne s'oppose à aucune mesure de protection. Les sens de circulation n'étant pas applicable partout, dans ce cas, il faut adopter une circulation alternée. **Pour respecter la distanciation, une surface par agent de 4 m² en enlevant le mobilier serait la référence.** Il faut éviter les convocations dans les bureaux. Les contrôles dans les locaux doivent se faire avec masques et respect de la distanciation.

Pour la SU, il y a possibilité d'augmenter le nombre de personnes par véhicule sous réserve du port de masque pour l'ensemble des agents et l'infracteur. Le contrôle des passeports se feraient avec du gel hydroalcoolique, mais sans gants. La TPCI demeure suspendue. Pour les séances de tir, le DI espère le retour des séances le plus tôt possible en respectant la distanciation et avec le matériel de nettoyage, notamment des lingettes. Dans la DR d'Amiens, elles reprendraient à la mi-mai et dans celle de Lille au 1er juin.

- **Les visioconférences** mises en place avec les **opérateurs** dans les PAE (Pôle d'Action Économique) vont se poursuivre.

Le PRA, qui sera déployé à partir du 11 mai, est prévu pour 3 semaines, soit jusqu'au 2 juin avant de refaire le point.

Si le gouvernement décide, dans les prochains jours, de reporter la date du déconfinement, le PCA continuera alors de s'appliquer.

Enfin le DI prône la concertation entre les chefs de service et les agents pour la reprise. En cas de désaccord, le divisionnaire doit être saisi.

Retrouvez l'information syndicale de Lille, Amiens,

Dunkerque et des Hauts-de-France sur internet :

<http://www.unsadouanes.fr/fr/HAUTS-DE-FRANCE>

Pour nous rejoindre, adhérer, cliquer sur l'image ci-contre :

